AIDE PRECIEUSE : Les Insinuations Judiciaires par Pierre CLAVEL

Pour combler des lacunes de registres BMS ou de registres notariés, il peut être utile de consulter aux Archives départementales, **la sous série 2 B, contenant les registres des insinuations judiciaires.**

L'insinuation judiciaire consiste en la transcription dans un registre public -complémentaire des registres notariés et des registres du contrôle des actes- d'actes contenant des donations (donations entre vifs, donations dans contrats de mariage...). Dans ce dernier cas, **le contrat de mariage est recopié in extenso, d'où l'intérêt de la démarche pour le généalogiste.**

Ces registres sont en général triennaux, classés par ordre chronologique des actes, lesquels concernent toutes les paroisses -confondues- du Gévaudan (dont celles de l'actuel canton de Saugues) et comportent rarement des répertoires.

L'opération se révèle donc un peu chronophage, mais elle est néanmoins facilitée par la mention marginale des patronymes des contractants.

Pour vous inciter à tenter l'aventure, je joins un exemple relatif à la donation liée au **contrat de mariage Guillaume BARRANDON X Margueritte REYNOARD (ADL 2 B 21)**. Le futur époux habite le Séraldès, paroisse de Saint Denis [en Margeride]. La future épouse habite Mende. Le contrat a été établi par Me Guillaume ARSSAS de Saint Denis. Il est reproduit intégralement alors que **le registre ce notaire pour l'année 1686 est porté disparu.** Clin d'oeil à notre camarade Jean-Claude Barrandon qui a effectué le relevé du registre ARSSAS de 1589, lequel est en ligne sur le site du CLG.

J'y ajoute une note de présentation du dispositif "Contrôle des actes / Insinuations" mise en ligne par les Archives départementales de la Corrèze.